

# Le colloque du centenaire de la faculté de droit de l'USJ, « un banquet intellectuel »

**Commémoration** « L'institution d'enseignement qui ouvre aujourd'hui ses portes, et dont cette leçon inaugurale constitue la première manifestation publique, est une école française de droit. »

Fady NOUN

C'est par ces lignes que le 14 novembre 1913, Paul Huvelin, professeur de droit romain à l'Université de Lyon, inaugurerait l'École de droit de Beyrouth, qui allait devenir la faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Saint-Joseph.

Cent ans plus tard, jour pour jour, c'est-à-dire jeudi dernier, 13 novembre 2013, le recteur de l'USJ, Salim Daccache s.j. inaugurerait un colloque international « De la pérennité et de la temporalité du droit », marquant la clôture de l'année du centenaire d'une école que son principal promoteur, Paul Huvelin, inscrivait dans la continuité de l'École de droit de Beryte.

« Vous pardonneriez à un professeur de droit romain son innocente faiblesse, affirmerait encore Paul Huvelin dans sa leçon inaugurale. Il n'a pu voir s'estomper à l'horizon l'ombre de Papinien sans la saluer au passage. Et il s'est senti très fier – et un peu ému aussi, pour tout dire –,

de proclamer que l'École dont il vient d'annoncer l'ouverture (ou la réouverture) est une fille d'illustre lignée, et que sa noblesse lui impose le devoir de ne pas déroger. »

« Si la vocation de la France l'entraîne à exercer un peu partout son apostolat juridique, avait repris le célèbre romaniste, il existe des raisons particulièrement pressantes pour fixer son action vers l'Orient. (...) Grâce à l'élan généreux et dévoué de nombreux éducateurs français, notre belle langue s'est répandue depuis les rives du Danube jusqu'aux rives du Nil et à celles de l'Euphrate ; notre civilisation, sous toutes ses formes, a gagné de nombreux amis. Ne faut-il pas couronner cet effort en le complétant ? (...) Ne faut-il pas donner aux institutions françaises d'enseignement primaire et secondaire leur débouché normal dans des enseignements supérieur ? »

Nous sommes à la source de l'intuition à laquelle nous devons l'École de droit de Beyrouth. Le colloque a

réuni une vingtaine de conférenciers venus du Liban, mais aussi de France, du Koweït, de Mauritanie, d'Égypte, d'Allemagne, de Grèce, de Belgique et de Catalogne, durant trois jours d'exposés, de débats et d'échanges.

## Rapport de synthèse

C'est à Jean-Louis Sourrioux, professeur honoraire de la faculté de droit, doyen honoraire de la faculté de droit de l'Université d'Orléans, professeur émérite de l'Université Panthéon-Asas, qu'est revenu le redoutable honneur de rédiger le rapport de synthèse du colloque.

« Le centenaire d'une faculté de droit est toujours un événement très important non seulement pour les universitaires ou pour les juristes, mais également pour la société tout entière, puisque cette faculté constitue le point où se croisent les courants intellectuels qui fécondent l'âme sociale, tracent le chemin à suivre et font rejoindre une institution arrivée à sa maturité, puisqu'elle a

déjà cent ans, en lui renouvelant l'enthousiasme de sa première jeunesse et en élargissant les horizons. Je suis vraiment très touché d'avoir été invité à participer à cette fête, à ce banquet intellectuel », avait affirmé le premier jour Spyridon Vrellis, professeur émérite de l'Université d'Athènes.

Dans son rapport de synthèse, le Pr Sourrioux devait, comme lui, aller à l'essentiel et parler du droit dans son rapport au temps : le temps dans sa continuité d'abord, dans sa divisibilité ensuite. Le droit, a-t-il affirmé en substance, n'imprègne les sociétés et le temps que progressivement, et si le droit positif s'engage dans le temps fragmenté, il reste adossé à des principes de justice et d'équité qui relèvent de la plus ou moins haute idée que chaque société se fait de l'homme. Les actes du colloque seront publiés par le Cedroma, ce qui permettra à ce – hélas nombreux – qui ne se sont pas assis à la table du banquet de s'en faire une idée précise.

# Jean-Louis Sourrioux : « Il n'y a de richesse que d'homme »

Le Pr Jean-Louis Sourrioux est une véritable légende à l'USJ, où il a débarqué comme coopérant dans les années 60. Son assiduité d'enseignant lui vaut d'avoir enseigné à ce jour deux générations de juristes. Le doyen sortant de la faculté de droit, Fayez Hage-Chahine, a été l'un des ses élèves.

Mais le plus surprenant, c'est que ce Libanais de cœur va jusqu'à affirmer qu'il est aussi « libanais d'origine ». « D'après une étude faite par un linguiste familier de l'araméen, mon nom de famille se décompose en Sour, qui désigne la ville de Tyr, et "you", qui veut dire "originaire de", dit-il. Plus tard, je devais apprendre que la lettre "x" qui figure à la fin de mon nom de famille s'explique aussi : en France dans l'ancien droit, on ajoutait un "x" au nom des personnes qui venaient

d'ailleurs, comme signe d'intégration. Je suis du centre de la France, d'une ville près d'Aubusson. »

« Mon attachement vraiment total, entier, au Liban a été scellé non pas durant mon premier séjour, au terme duquel je devais administrativement rentrer en France, mais lorsque je suis venu pendant les heures sombres du pays, reprend le juriste. J'avais déjà été marqué par la grande hospitalité que mon épouse, moi-même et notre petite fille avions rencontrée durant mon premier séjour, de sorte que lorsque le Liban a connu des heures sombres, en apprenant que l'université continuait à fonctionner, j'ai décidé d'y venir enseigner. Là, j'ai été extrêmement touché par le courage de ce peuple, de ses jeunes qui venaient assister au cours envers et contre tout. J'ai été frappé par la chaleur

des Libanais et leur sourire par-delà tous les problèmes, leur hospitalité de tous les instants, leur dédicatessse, leur ouverture à l'international, leur très grande richesse intellectuelle, culturelle, linguistique. »

« J'enseignais le droit dans une salle et j'entendais les coups de feu, reprend le Pr Sourrioux. Là, je me suis posé la question des limites du droit. » « Non, enchaine-t-il, je n'y ai pas trouvé de réponse institutionnelle. Mais sur le plan individuel, si. Pour moi, le Liban est une grande leçon de vie. Comme français venant d'un État hypertrophié, le Liban m'a appris qu'il n'y a de richesse que d'homme. C'est l'essentiel. De ce point de vue-là, le Liban est un message pour de nombreux pays. Et je suis persuadé qu'il le restera toujours. Je crois à la pérennité des Libanais



Jean-Louis Sourrioux, tyrien de France.

parce que le cœur et l'humanité, en dépit de toutes les difficultés et les drames, ressortent toujours. »

F. N.

## Artisans de la paix de demain\*

# Une pierre angulaire : l'action sociale

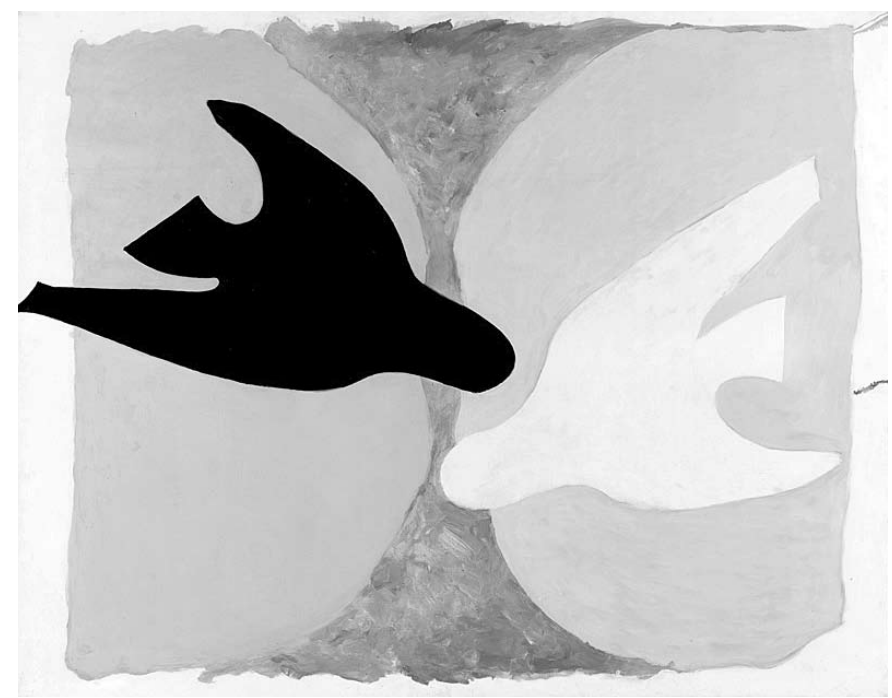
« Le travailleur social réanime la société, répare le lien social déchiré, consolide les liens distendus, rétablit les liens rompus... »  
P. Jean DUCRUET

La situation de rupture sociale, qu'elle soit interpersonnelle ou avec les structures, ouvre une brèche pour tout genre de problèmes sociaux, faisant émerger la violence chez les personnes ou groupes. En période de guerre puis d'après-guerre, l'atomisation de la société a, petit à petit, détérioré le lien social et la qualité de vie qui sont des garants de la paix sociale, sachant que la société n'est pas une somme d'individus, mais un tissu de relations où la réciprocité et le respect mutuel sont supposés former les piliers de la citoyenneté et de l'esprit démocratique. C'est ici même que le travail social trouve sa place, sous sa forme professionnelle ou bénévole, en amont ou en aval de cette rupture pour la prévenir ou alors pour rétablir un lien social fracturé. Par sa proximité qui favorise les espaces de parole, il formerait une pierre angulaire du développement et une matrice de tissage de liens sociaux là où ils sont menacés.

Le contraire de la paix n'est pas seulement la guerre, mais aussi le mal-vivre, la pauvreté et l'exclusion. Il n'y a pas de culture de paix viable sans exigence de démocratie, sans respect des droits de l'homme et du citoyen, sans la justice sociale et économique, car l'impossibilité d'accéder à l'éducation et à la formation sont des facteurs aggravants à tous les points de vue.

Que ce soit en défendant les droits des minorités, en renforçant les processus de démocratisation ou en favorisant le dialogue social, l'acteur social promeut la paix, spécialement dans certains contextes connus « à risque ».

En amont, la notion de développement social serait donc primordiale dans une prévention des conflits et une préparation d'un terrain de paix. La déclaration du pape Paul VI tirée de son encyclique *Populorum progressio* le certifie, quand il affirme que le « développement est la nouvelle incarnation de la paix » et que « l'on ne doit pas considérer la paix simplement comme l'absence de guerre », mais qu'« il faut la bâtir quotidiennement et tendre vers une justice accrue entre les êtres humains ».



« Une expérience qui fait découvrir "l'autre" si proche, mais qu'on ignorait jusque-là. » Une des œuvres de Georges Braque actuellement exposées à Paris.

Qui dit développement dit participation de la communauté au travail en commun et aux décisions à prendre, ce qui implique la nécessité de la prise de conscience de ses droits et devoirs, et de la notion de citoyenneté dans des contextes économiquement et politiquement instables. Ainsi, le « développement communautaire » occupe une place fondamentale dans ce processus. Sœur Noha Daccache, assistante sociale, enseignante universitaire, ayant eu une longue expérience dans ce domaine, confirme : « Le travail social contribue à la paix car il établit des liens sur une base de droits et d'égalité, en allant du fondement de la relation communautaire et en créant des réseaux, de la coopération, de la mutualisation, expressions de la participation des personnes. Ce besoin qu'a l'être humain de se sentir utile, actif et participant à la vie communautaire et citoyenne fait germer en lui une valorisation de soi et des autres, qui le prémunit contre la violence dans ses relations. »

C'est justement dans cette perspective que fut initiée cette expérience de travail communautaire à Tarchiche. Ainsi, depuis 1997, un groupe de professionnels et de bénévoles entreprennent ensemble des activités socio-éducatives, parrainées par les pères jésuites, à partir de « Notre-Dame de la Route », dont l'objectif est de resserrer les liens entre les habitants de 4 villages limitrophes (Aintoura, Tarchiche, Majdel Tarchiche et Kfar Selwan), qui regroupent des communautés

multiconfessionnelles (sunrites, druzes, chiites et chrétiens). L'espace créé est un lieu de rencontre, de réconciliation et de promotion sociale, à travers un club de jeunes et différents programmes renforçant la solidarité, l'entraide et le dialogue social. Les activités communes, l'encadrement et l'écoute active libèrent la parole des jeunes ; « Cette expérience nous a fait découvrir "l'autre" si proche de nous mais qu'on ignorait jusque-là », témoigne l'un d'entre eux.

Dans ce cadre, les travailleurs sociaux peuvent s'avérer garants de la démocratie et agents de développement, en adoptant des rôles de médiation, de mobilisation, de revendication, de conscientisation et d'éducation populaire.

## L'entrepreneuriat social

L'une des clés du développement social pourrait être celle de l'entrepreneuriat social, nouveau phénomène mondial qui trouve actuellement son créneau au Liban. Dans ce sens, un programme de formation à « l'entrepreneuriat social » vient de voir le jour au sein de l'ELFS (École libanaise de formation sociale) de l'Université Saint-Joseph. Ce cursus préparerait les étudiants à « utiliser les forces du marché pour créer des entreprises dont l'activité économique répondrait à des besoins sociaux, environnementaux et humanitaires », explique Maryse Jomaa, directrice de l'ELFS. Ceci entraînerait nécessairement un impact positif sur la société dans son ensemble et une voie

de résolution des problèmes sociaux cruciaux, à travers des outils novateurs, axés sur l'utilité sociale plutôt que la maximisation des profits. Cet axe s'avère prometteur en ces temps de crise socio-économique aiguë.

« L'entrepreneuriat social consiste principalement à harmoniser deux mondes jusqu'alors séparés : celui du social et celui de l'économique. Cette nouvelle conception, sous ses différentes formes, pourrait d'un côté humaniser l'activité économique et, de l'autre, rentabiliser l'activité sociale, en faisant prendre aux gens leurs propres initiatives », ajoute Mme Jomaa. Les résultats escomptés de tels projets seraient de créer de nouveaux emplois et de nouveaux services ou produits, activer la participation des citoyens, intégrer des groupes vulnérables de la population, utiliser les ressources de manière créative, habiliter les gens à se motiver pour améliorer leur qualité de vie.

Coopérer entre tous les acteurs sociaux (bénévoles et professionnels) pour arriver à l'élaboration de politiques sociales cohérentes, facilitant le maintien de la paix. Telle serait la ligne d'action pour le futur. Mais aussi induire un changement de regard sur les êtres et la vie, afin de favoriser la culture de paix. Qui mieux que le travailleur social, agent du changement par excellence, serait à même de le réaliser ? Or, les travailleurs sociaux savent d'expérience que le changement n'est jamais acquis d'emblée. Il ne survient parfois qu'au terme d'années de réflexion et d'expérimentation. Les résistances au changement sont profondes dans le domaine des mentalités. Mais elles peuvent disparaître à l'occasion d'une rencontre, d'une parole, d'une épreuve qui bouleverse le cours d'une vie. Il arrive aussi que l'action sociale joue ce rôle : changer les perceptions et les comportements pour un monde plus juste, plus solidaire, plus pacifique.

Carla BEJANI ARAMOUNI

\* Voir « L'Orient-Le Jour » du vendredi 18 octobre.